

Assemblée générale 2008 des actionnaires d'EFG International

Zurich, le 29 avril 2008 – Lors de l'Assemblée générale tenue ce jour à Zurich, les actionnaires d'EFG International ont approuvé la proposition du Conseil d'administration de verser un dividende de CHF 0.35 par action nominative. Les six membres composant le Conseil d'administration ont tous été réélus pour un nouveau mandat d'une année.

Les actionnaires d'EFG International ont accepté toutes les propositions du Conseil d'administration soumises à l'Assemblée générale du 29 avril 2008, à savoir:

- Le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2007.
- La ratification de la distribution d'un dividende d'EUR 19,384 millions par EFG Finance (Guernsey) Limited en faveur des porteurs d'actions de catégorie B d'EFG Finance (Guernsey) Limited.
- Un dividende de CHF 0.35 par action nominative, payable le 2 mai 2008.
- La décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice 2007.
- La réélection au Conseil d'administration de Jean Pierre Cuoni, Emmanuel Leonard Bussetil, Spiro J. Latsis, Hugh Napier Matthews, Périclès Petalas et Hans Niederer pour un nouveau mandat d'une année.
- La création et le renouvellement du capital-actions autorisé et du capital de participation autorisé, soit:
 - Prolongement jusqu'au 29 avril 2010 de la possibilité d'augmenter le capital-actions de CHF 9 165 000 au maximum par l'émission de 18 300 000 actions nominales au maximum, entièrement libérées.
 - Prolongement jusqu'au 29 avril 2010 de la possibilité d'augmenter le capital de participation par l'émission de 1 000 000 certificats de participation catégorie C maximum, entièrement libérés. La fourchette du dividende préférentiel à taux fixe est augmentée à 5,5% - 13% (contre 4,5% - 12% auparavant).
 - Prolongement jusqu'au 29 avril 2010 de la possibilité d'augmenter le capital de participation par l'émission de certificats de participations nominatifs catégorie D pour un montant total de CHF 12 000 000 (auparavant CHF 6 000 000). Le nombre total de certificats de

participations nominatifs catégorie D est augmenté à 400 000 (auparavant 200 000).

- Suppression de la possibilité d'augmenter le capital de participation à hauteur d'un montant maximum agrégé de CHF 4 500 000 par l'émission de 300 000 certificats de participation catégorie E, entièrement libérés.
- L'adaptation des articles associatifs à la révision de la loi suisse sur les sociétés, conformément à l'arrêté fédéral sur l'amendement du Code des obligations du 16 décembre 2005.
 - Changement de la raison sociale en EFG International AG.
 - Diverses modifications mineures aux articles associatifs.
- Le renouvellement pour un an du mandat de PricewaterhouseCoopers SA, Genève, en tant qu'organe de révision.

Contacts

EFG International

Relations avec les médias

+41 44 212 7387

mediarelations@efginternational.com

Relations avec les investisseurs

+41 44 212 7377

investorrelations@efginternational.com

A propos d'EFG International

EFG International, dont le siège est à Zurich, est un groupe mondial de private banking offrant des services de banque privée et de gestion d'actifs. Les établissements de private banking du Groupe EFG International opèrent actuellement à partir de 50 sites dans 30 pays et emploient plus de 2 000 personnes. Les actions nominatives EFG International (EFGN) sont cotées à la Bourse suisse (SWX Swiss Exchange). EFG International est un membre d'EFG Group, domicilié à Genève, Suisse, qui est, en termes de ratio des fonds propres de base BRI Catégorie 1, le troisième des plus grands groupes bancaires de Suisse.

EFG International

Les praticiens de l'art du private banking